

En vertu du nouveau Règlement, le gouvernement était obligé de fournir une réponse complète à notre rapport dans les quatre mois suivant sa présentation. Il ne l'a jamais fait. Depuis 22 mois, le gouvernement progressiste-conservateur refuse de fournir une réponse complète à notre rapport. Il a refusé de préciser quelles recommandations il acceptait et quelles recommandations il rejetait, et pourquoi. Voilà qui a amorcé le consternant mépris de routine du gouvernement pour le Parlement et l'obligation qui lui est faite de répondre sérieusement aux rapports de comité, mépris qu'il a manifesté à l'égard d'autres rapports et d'autres comités.

Il ne fait aucun doute que les fonctionnaires de la Commission ont entravé tout effort du ministre d'État à l'immigration de l'époque en vue de répondre sérieusement à notre comité. En conséquence, l'hostilité inflexible de la Commission à l'égard des réfugiés a contribué à miner les droits fondamentaux de tous les députés du Parlement.

● (1630)

En mai 1986, celui qui était alors ministre d'État à l'Immigration a fait une tentative en vue de donner suite à certaines recommandations du comité portant sur l'accumulation des demandes de réfugiés. Les efforts du ministre ont été immédiatement faussés et sapés par les bureaucrates de la Commission. Le ministre d'État a été remplacé par quelqu'un qui ferait ce qu'on lui dit de faire et qui ne se mêlerait pas de prendre des décisions relatives à la politique.

L'affaire des faux témoins de Jéhovah en provenance du Portugal a provoqué l'irruption de 3 500 faux demandeurs de statut, qui ont été suivis par quelques milliers d'autres venus de Turquie et du Brésil. Le gouvernement a décrété des exigences en matière de visa, mais il s'y est pris trop tard; deux ans plus tard, en 1987, il a commencé à tenter des poursuites contre les passeurs et les fraudeurs. Tout cela a bien sûr été présenté aux médias de manière à faire porter l'odieux aux réfugiés. C'est la bonne vieille méthode qui consiste à rejeter le blâme sur les victimes.

Même en 1987, le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) faisait des déclarations publiques insultantes pour les réfugiés et parfois même pour d'autres immigrants; il disait que les Canadiens commençaient à en avoir plein le dos des faux réfugiés, il disait aux groupes religieux et à ceux qui s'occupent de l'aide aux réfugiés qu'il s'inspirerait, pour mettre au point son nouveau système, de la réaction négative qu'il percevait parmi les Canadiens et non pas de l'opinion de ceux qu'il appelait avec mépris les Euro-Canadiens; il allait jusqu'à dire que sa région natale n'avait heureusement pas été «dérangée» par ces gens-là.

Le 20 février 1987, il décrétait de nouvelles règles plus restrictives. Les demandeurs de statut provenant d'Amérique centrale affluaient à nos frontières pour échapper à une nouvelle loi rigoureuse qui avait été promulguée aux États-Unis et dont l'application ferait expulser 98 p. 100 d'entre eux pour les mettre à la merci des escadrons de la mort au Salvador et au Guatemala. Les nouvelles règles ont permis de réduire de plus de la moitié le nombre de ceux qui arrivaient au Canada en les forçant à retourner voir les agents d'immigration des États-Unis et à attendre la date de leur audience au Canada.

Des Chiliens qui fuyaient une nouvelle purge orchestrée par Pinochet ont été stoppés à Buenos Aires par une nouvelle règle

exigeant un visa de transit, règle dans laquelle figurait en toutes lettres le nom de leur pays, bien qu'elle serve à intercepter des gens de bien d'autres pays, sauf naturellement ceux des pays d'Europe orientale.

Les réfugiés n'étaient pas les seuls boucs émissaires choisis par le gouvernement pour détourner la colère du public de la corruption et de l'incurie gouvernementales. Les syndicats sont, bien sûr, une des cibles favorites du gouvernement. On s'est empressé d'accuser les travailleurs postaux d'être à l'origine de la décision des gestionnaires visant à réduire le service postal dans l'intérêt de la privatisation. On a réduit considérablement le nombre d'années-personnes allouées à la Commission et à celle de l'Immigration, alors que leur charge de travail augmentait.

Les manutentionnaires de grain au port de Vancouver qui faisaient l'objet d'un lock-out ont été accusés par le gouvernement de faire la grève au détriment des céréaliculteurs des Prairies. Les facteurs ont été contraints de se mettre en grève pour défendre leur emploi et ont obtenu l'appui des Canadiens. Le gouvernement a adopté une mesure législative pour forcer les cheminots, qui avaient été contraints de se mettre en grève, de reprendre immédiatement le travail.

Au moment où je vous parle aujourd'hui, Postes Canada fait fi d'une décision de la Commission des relations de travail du Canada et vole leur emploi aux postiers pour les céder par contrat à de petits propriétaires de magasins mal payés, mal équipés et sans formation, qui ne seront pas capables de se défendre contre une direction rapace.

En outre, le gouvernement continue de traiter tous ceux qui demandent des prestations d'assurance-chômage comme des fraudeurs. Dans son rapport sur les recommandations de la Commission Forget, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a insisté à l'unanimité, dans sa recommandation n° 55 pour . . .

. . . que les clients soient en tout temps traités avec dignité et respect. Le régime d'assurance-chômage leur appartient et le personnel doit leur prêter d'emblée des intentions honnêtes à moins d'avoir des preuves objectives du contraire. Dans tous les cas, c'est à la Commission qu'il devrait incomber de faire la preuve de l'inadmissibilité d'un client.

Comme dans le cas du rapport du comité sur la procédure d'examen des demandes de statut de réfugié, le gouvernement a refusé de répondre.

Par ailleurs, en juin dernier, le gouvernement a publié à grand renfort de publicité un Livre blanc sur la défense nationale où il fait l'éloge du secteur de la fabrication des armes au Canada, sans jamais faire la moindre allusion aux scandales des sociétés de production de défense qui vont puiser des millions de dollars dans les goussets des contribuables canadiens. En fait, dans la partie intitulée «État de préparation de l'industrie de défense», le ministre précise:

Pour que les forces de l'OTAN demeurent un moyen de dissuasion crédible, il faut que notre potentiel industriel soit capable de subvenir aux besoins de nos forces armées et de celles de nos alliés pour ce qui touche tant l'état de préparation initiale que le soutien du combat.

Dans un cas comme dans l'autre, l'aptitude à équiper et à réapprovisionner les forces militaires en matériel essentiel constitue un facteur-clé.

Il inclut également nos capacités de recherche et de développement dans les dépenses de défense.

Il y a donc de la méthode dans la démence du gouvernement actuel, et de la démence dans sa méthode. Afin de promouvoir